

Vous pouvez également choisir le prélèvement automatique. Le plus simple est de donner en espèces à la Permanence et un reçu vous sera délivré.

Quand donner? : La campagne de collecte est lancée à Pâques et pendant le temps pascal. Vous pouvez bien sûr donner toute l'année.

LES QUÊTES

Les quêtes ordinaires: ce sont des offrandes faites par les fidèles au cours d'une action liturgique. Elles sont totalement destinées à la caisse paroissiale pour le fonctionnement de la paroisse.

QUÊTES IMPÉRÉES : envoyées à Rome pour la redistribution au niveau mondial

Journée mondiale des missions : Cette quête, instaurée en 1926, est effectuée pour les Œuvres Pontificales Missionnaires, afin de participer à l'effort missionnaire de l'Eglise dans le monde : soutien aux diocèses les plus pauvres, formation de catéchistes et d'agents pastoraux, construction de chapelles : **Dimanche 20 Octobre 2013**

Caritas : Cette quête rappelle que la Caritas est un Service d'Eglise et a un devoir prioritaire vis-à-vis de celle-ci : être veilleur et promoteur de l'alerte et de l'éveil des communautés chrétiennes et du plus grand nombre à l'attention aux pauvres et au service de la Charité : **Dimanche 01 Décembre 2013**

Enfance Missionnaire : cette quête est destinée aux projets concernant les enfants : Epiphanie **Dimanche 05 janvier 2014**

Journée Mondiale de la Jeunesse : cette collecte sert à financer les activités des jeunes : **Dimanche des Rameaux 13 Avril 2014**

Formation des futurs prêtres (Effort de carême) : les sommes recueillies lors de cette quête servent l'aide à la formation continue des prêtres, des religieux, de tous les catholiques (dont les nombreux bénévoles actifs dans les divers domaines de la mission de l'Eglise). Elles financent des actions de stages, de sessions de formations longues en animation pastorale, théologie, spiritualité, : **le Temps de carême**

Lieux Saints (Terre Sainte) : le but de cette quête est d'aider financièrement à l'entretien des lieux où a vécu notre Seigneur Jésus : **Vendredi saint 18 Avril 2014**

Denier de Saint Pierre : cette quête contribue aux besoins de l'Eglise universelle, en soutenant financièrement le Saint-Siège, notamment dans ses participations internationales en faveur des familles, de la recherche de la cessation des conflits,... **Dimanche 11 Mai 2014 journée des vocations**

Journée Nationale du Laïcat catholique : cette quête alimente la caisse du Conseil National de l'Apostolat des Laïcs Congolais (CNALC). : **Dimanche 22 Juin 2014 saint sacrement**

Saint Pierre et Saint Paul : quête pour le saint père (Rome). : **Dimanche 29 Juin 2014**

Union Pontificale Missionnaire : Quête pour la formation missionnaire des prêtres et des religieux **Dimanche 14 Septembre 2014**

Contact :

Abbé Louis PAMBOU (00 242 06 801 73 44)

Noël KOUZOLO (00 242 05 559 15 15)



**J'aide l'Eglise !
Elle m'aide à
vivre !
Offrandes**

DONNER À L'EGLISE EST UN MOYEN DE SIGNIFIER SON APPARTENANCE ET L'INTÉRÊT QUE L'ON ACCORDE À SA MIS-



Les sept types d'offrandes qui font vivre l'Eglise sont :

**Le casuel Le Denier du culte Les quêtes
Les Intentions de messes
Les dons, legs et dîmes**

**Diocèse de Pointe-Noire
Paroisse Notre Dame de l'Assomption
B.P. : 659 Tél.: 05 362 47 88 / 06 823 55 76
E-mail: notredameponton@yahoo.ca**

LE CASUEL

Traditionnellement, lors des grands moments de la vie chrétienne (baptêmes, Confirmation, Mariage, funérailles,...), les catholiques font une offrande ponctuelle spéciale, en plus de la quête faite au cours de la cérémonie. Le montant de cette offrande est toujours libre: chacun donne vraiment selon sa conscience et ses possibilités réelles. En rigueur de terme, une prière est toujours gratuite: on n'achète pas l'efficacité de la grâce de Dieu avec de l'argent. Simplement on fait appel à la générosité et au bon sens de ceux qui demandent le soutien et le service

spirituel de l'Eglise. En effet, il faut se souvenir que l'église ne pourrait pas exister sans ce soutien.

UN MONTANT MINIMUM EST FIXÉ POUR CHAQUE GRAND MOMENT:

Mariage : 15 000 f cfa

Funérailles : 15 000 f cfa

Baptême: 5 000 f cfa

Confirmation : 5 000 f cfa

Première Communion : 5 000 f cfa

LES DÎMES

A l'origine la Dîme était définie comme une sorte de contribution qui se payait en nature et qui se prélevait sur le produit brut du sol ou de l'industrie; son nom lui vient de ce qu'autrefois elle était habituellement fixée au dixième du revenu imposable.

La Dîme est devenue aujourd'hui une offrande libre **La dîme représente maintenant un 1/10 du salaire mensuel. A mettre dans une enveloppe avec son intention de prière et déposer dans la quête ou à déposer à la permanence.**



LES INTENTIONS DE MESSES

Toute messe a une valeur universelle. Elle peut cependant être célébrée pour des intentions particulières. Cela signifie que vous pouvez demander à un prêtre de porter, auprès du Seigneur, certaines de vos intentions au cours de la messe :

Pour vos défunts : Vous demandez à Dieu de les accueillir auprès de Lui dans sa lumière. C'est pour vous et vos proches le meilleur moyen de conserver bien vivante leur mémoire.

Pour vos proches : Parents, enfants, amis, voisins... Vous demandez à Dieu de les aider à passer un moment difficile : maladie, échec, difficultés familiales...

En action de grâce : Tout simplement pour dire merci. S'il y a plusieurs intentions mentionnées pour le même jour alors qu'il n'y a qu'un prêtre, la communauté chrétienne rassemblée prie à toutes les intentions.

Aux messes du weekend et grandes fêtes, elles sont lues 15 mn avant la célébration. En semaine, les intentions sont mentionnées après l'homélie du prêtre.

Ces offrandes servent à la vie matérielle des prêtres : leur santé et leur argent de poche . Il existe dans le diocèse de Pointe-Noire, une péréquation: toutes les paroisses versent à la Procure les offrandes des intentions de messe du 01 au 06 de chaque mois et le 07, les sommes collectées sont redistribuées aux prêtres. Les prêtres et les religieuses diocésains sont assurés à l'EMI.

La messe n'a pas de prix. L'offrande pour la messe n'est pas le paiement d'une célébration. Offrir de l'argent pour faire célébrer une messe, n'est pas achetée une messe. On appelle l'offrande pour la messe Honoraire. Le montant de l'offrande pour la messe est fixé à titre indicatif à 3 000 f cfa.

LES DONNÉS ET LES LEGS

Les **DONNÉS** constituent l'unique source de revenus de l'Eglise puisqu'elle ne reçoit aucune subvention de l'Etat. Donner à l'Eglise, c'est donc soutenir sa présence et son rôle dans la société et lui donner les moyens d'accomplir sa mission.

Un **LEGS** est une opération patrimoniale de **transmission** dite à titre gratuit. Le legs permet de transmettre un ensemble de biens d'un défunt, par voie testamentaire lors de son vivant, à un **légataire**. L'effet de l'acte ne débute qu'au décès. Donner, à la fin de sa vie, c'est exercer sa liberté et sa maîtrise sur ses biens matériels, en s'offrant la possibilité de réserver une part au plus faible (association caritative), ou aux valeurs spirituelles et missionnaires (l'Eglise). C'est aussi une dernière façon de continuer à faire du bien, comme nous l'avons fait tout au long de notre vie.



LE DENIER DU CULTE

Le denier de l'Eglise est la première ressource de l'Eglise. C'est un devoir des catholiques d'un diocèse et chacun donne selon ses possibilités. Il est destiné à assurer la vie matérielle du diocèse : la construction et la réfection des bâtiments et autres besoins .

Combien donner? : Vous pouvez par exemple donner l'équivalent de 1% de vos revenus annuels, ou bien la valeur de 2 ou 3 journées de travail.

Quand donner ? Au cours de l'année, de préférence pendant le temps de carême ou le temps pascal. **Comment donner ?** : dans une enveloppe à mettre dans la quête ou payer à la permanence ou encore adresser un chèque directement à la **Paroisse Notre Dame de l'Assomption** sur le compte ci-après : **COMPTE BANCAIRE BCI 2000 - A0709 - 02000547020**